

Avis concernant la labellisation de données statistiques de la CNAMTS
Séance du Comité du label de la statistique publique du 6 février 2015

* * *

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis favorable pour l'attribution du label d'intérêt général et de qualité statistique aux statistiques mensuelles des dépenses d'assurance-maladie en date de remboursement, brutes, et en date de soins, retraitées, qui sont produites par la CNAMTS. Cette proposition vaut pour une durée de 5 ans, assortie des recommandations énoncées ci-dessous.

Le Comité du label de la statistique publique a examiné les séries dont la CNAMTS a demandé la labellisation :

- séries mensuelles des dépenses d'assurance-maladie en date de remboursement (brutes)
- séries mensuelles des dépenses d'assurance-maladie en date de soins (complétées – cf. infra - et corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables).

Le Comité du label de la statistique publique souligne le grand intérêt des séries présentées à la labellisation, en raison notamment de leur périodicité mensuelle. En effet, ce critère conditionne fortement la qualité de l'appréciation du respect de l'Ondam (Objectif national des dépenses de l'assurance maladie), donc du pilotage des dépenses d'assurance-maladie, que ce soit par le comité d'alerte ou par le gouvernement (*via* le comité de suivi de l'Ondam, qui peut alors prendre le cas échéant des mesures correctrices de la dépense de manière infra-annuelle, mesures susceptibles d'être d'autant plus efficaces que le diagnostic aura pu être établi le plus tôt possible dans l'année).

Le Comité du label de la statistique publique apprécie la qualité et la précision des éléments de compréhension et des explications fournis par la CNAMTS dans son rapport et lors de la séance du Comité.

Il émet les observations ou recommandations suivantes :

Documentation

1. Le Comité demande que tous les efforts soient mis en œuvre par la CNAMTS pour améliorer la transparence de ses processus. Ceci doit se traduire par la mise à disposition de l'ensemble des utilisateurs de différentes notes explicatives, facilement accessibles sur le site *Ameli*, sur tous les aspects de la production et du traitement des données.

Champ et modifications de périmètre

2. Ces notes devront préciser en particulier de manière très claire :
 - a. La définition du champ en termes de régimes couverts
 - b. Le périmètre des différentes séries et notamment l'inclusion ou non des versements de l'assurance-maladie aux établissements de santé : pour ces derniers, il conviendra de bien expliquer la notion de facturation et d'indiquer que la statistique en date de soins porte sur les seuls soins de ville, sans inclure les versements aux établissements de santé, contrairement à la statistique en date de remboursement.
 - c. Le champ géographique (territoire métropolitain¹)
 - d. Les diverses conventions de traitement (cas des dépenses relatives aux non résidents en France ou aux résidents français à l'étranger)
 - e. Les différents concepts utilisés (date de soins / remboursement, dépenses remboursées / remboursables ...)
3. Le Comité demande à la CNAMTS de produire annuellement une liste des principaux événements susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution des prestations ou des prix, et, par suite, des remboursements, afin de faciliter aux utilisateurs la compréhension des évolutions.

Processus de production, contrôles

4. Le Comité note le nombre important des contrôles opérés en amont, au niveau de la facturation, et souligne le rôle éminent de la Cour des comptes qui certifie ces traitements. Il estime que l'ensemble de ces processus sont un gage de la qualité des données produites, même s'il ne peut aller, pour juger de leur pertinence, au-delà de la confiance accordée au sérieux du travail des équipes de la CNAMTS et à la Cour des comptes.

Le Comité prend également acte des différents comités qui accompagnent le travail de la CNAMTS (réunion mensuelle de conjoncture, suivi mensuel de l'Ondam,...). Même si ceux-ci ne constituent pas, *stricto sensu*, un club d'utilisateurs, ils peuvent avoir un rôle de surveillance du processus de traitement qui complète leur rôle de surveillance aval des résultats.

¹ Les Dom sont hors du champ des données labellisées

Méthodologie

5. Une documentation complète, détaillée et accessible sur les différents types de traitements pour les séries en date de soins est indispensable, notamment sur la question de la complétude, le partage volume-prix et les corrections des effets saisonniers et des jours ouvrables.
 - a. Le Comité note que la CNAMTS est ouverte à des travaux collaboratifs avec l'Insee pour poursuivre l'expertise et éventuellement l'amélioration de ses méthodes de traitements statistiques (notamment en termes de complétude ou de corrections des jours ouvrables).
 - b. Le Comité encourage le service à poursuivre ses travaux méthodologiques, notamment pour simuler l'effet des différentes méthodes, en fonction notamment des différents types de chocs subis par les séries.
 - c. En particulier, le Comité encourage fortement le suivi d'indicateurs mesurant l'ampleur des révisions. Ce travail, déjà effectué en interne à la CNAMTS, serait utilement présenté sous forme de document méthodologique dans la future rubrique « méthodologie » du site internet de l'Assurance Maladie.

Présentation des séries

6. Le Comité prend acte des propositions de la CNAMTS pour la présentation des séries labellisées. Celles-ci seront disponibles sur le site *Ameli*.
 - a. Données *brutes* en date de remboursement et *retraitées* pour ce qui concerne les dates de soins
 - i. Le Comité souhaite disposer de valeurs, alors que les données en date de soin sont à l'heure actuelle exprimées en indices.
 - ii. L'affichage devra comprendre les données mensuelles du mois et le cumul PCAP (Période comparable à l'année précédente), notion de la CNAMTS qui s'intéresse à la période allant du 1^{er} janvier au dernier jour du mois clôturé pour le suivi de l'Ondam.
 - iii. Un affichage HTML devra fournir la dernière année civile complète.
 - iv. Le téléchargement de séries longues sous forme de tableaux Excel devra être possible.
 - v. La série des données en date de soins sera réestimée chaque mois. Seule la série révisée la plus récente sera accessible en ligne.
 - b. Les nomenclatures et les sigles utilisés pourront être explicités grâce à des liens hypertexte renvoyant sur des notices.
 - c. Les données en date de remboursement utiliseront une nomenclature détaillée et les données en date de soins une nomenclature agrégée.
 - d. Les tables de correspondance des deux nomenclatures seront explicitées et accessibles.
 - e. L'historique des *errata* sera conservé et pourra être téléchargé.

Engagements sur la présentation des séries labellisées sur le site Ameli

7. Le Comité approuve totalement les engagements proposés par la CNAMTS pour marquer et identifier les séries labellisées par rapport aux autres séries, notamment par l'incrustation du logo de la statistique publique.
8. Le Comité prend acte de l'engagement de la CNAMTS sur le respect d'un calendrier de diffusion des séries labellisées, indépendant des échéances de publication du communiqué de presse mensuel (ce dernier portant sur des statistiques hors du champ de la labellisation). Il précise que ce calendrier devra être annoncé annuellement (courant décembre pour l'année suivante), mais qu'il pourra faire l'objet de révisions glissantes, tout en maintenant inchangée la date de publication la plus proche lors d'une révision.

Travaux ultérieurs

9. Le Comité prend acte de l'engagement de la CNAMTS d'entreprendre des travaux en vue de la labellisation ultérieure d'autres séries annuelles, ainsi qu'elle l'a exprimé dans sa note [document 9, plan d'action sur les prochaines séries à labelliser]. Le Comité appelle son attention sur l'articulation entre séries mensuelles et annuelles et lui demande de veiller, le moment venu, à ce que les cohérences de concepts, de champ, de nomenclatures... soient bien étudiées et explicitées.

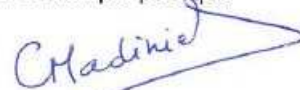
En marge de l'avis :

Le Comité du label de la statistique publique demande à la CNAMTS :

- de renvoyer une version corrigée de son rapport ainsi que son document de réponses au rapport d'expertise
- de travailler à la confection d'un schéma de tableau-type de présentation des données, tel qu'il pourrait se présenter sur le site *Ameli*, en vue de l'audition à l'ASP du 18 mars 2015.
- d'envoyer les versions officielles, datées, enregistrées et signées, des différents courriers (sollicitation du Comité du label, engagement sur le calendrier de diffusion, plan d'action sur les prochaines séries à labelliser).

Le présent avis sera adressé à l'Autorité de la Statistique Publique.

La Présidente du Comité du label
de la statistique publique



Chantal MADINIER